

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 11 mai 2017.

R É S O L U T I O N

2017-107

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES POUR LE MOIS D'AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission la liste des déboursés pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, au montant de 335 771,14 \$, la liste des comptes à payer au 30 avril 2017, au montant de 85 251,22 \$ et la liste des comptes à payer pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 382 509,34 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 avril 2017, au montant de 335 771,14 \$, la liste des comptes à payer au 30 avril 2017, au montant de 85 251,22 \$ et la liste des comptes à payer pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud au montant de 382 509,34 \$.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire